

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-199/ST

**OBJET : Réglementation temporaire du stationnement et de la circulation
Place René Amarger pour le théâtre de rue du samedi 18 août 2018**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité publique, en raison du théâtre de rue du samedi 18 août 2018, il convient de réglementer le stationnement et la circulation en centre-ville ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule sera formellement interdit, sur la totalité de la place René Amarger et devant le théâtre « Le REX », conformément au plan annexé :

Le samedi 18 août 2018 de 19 heures 00 à 20 heures 00

ARTICLE 2 : La circulation de tout véhicule sera formellement interdite rue des Agials, Place du Palais et une partie de la Rue des Lacs (de la Place du Palais à l'intersection avec la Rue Marchande), conformément au plan annexé :

Le samedi 18 août 2018 de 19 heures 00 à 20 heures 00

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les services techniques municipaux, afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 10-7-18

Fait à Saint-Flour, le 06 juillet 2018
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,


Sylvie CHADEL



Règlementation temporaire du stationnement et de la circulation – Théâtre de rue samedi 18 août 2018



Stationnement interdit sur la Place René Amarger ainsi que l'espace devant le Théâtre Le REX

Circulation interdite

